

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 15 juin 2020**DÉLIBÉRATION n°2020-30**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 15 juin 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 5 juin 2020.

Point de l'ordre du jour :

3.1. Propositions de la commission des moyens du 29 mai 2020.

.....
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la commission des moyens du 29 mai 2020,

Exposé de la décision :

En plus du débat d'orientations budgétaires, la commission des moyens a examiné des tarifs qui doivent faire l'objet d'une approbation par le conseil d'administration.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la mise à jour du document unique tarifaire de la formation continue ;
- approbation du don de la société Medtronic ;
- approbation des tarifs du master Erasmus Mundus IDOH+.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

- approbation de la mise à jour du document unique tarifaire de la formation continue :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	24
Abstentions :	4
Votes exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0

- approbation du don de la société Medtronic :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	24
Abstentions :	1
Votes exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0

- approbation des tarifs du master Erasmus Mundus IDOH+ :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	24
Abstentions :	2
Votes exprimés :	22
Pour :	21
Contre :	1

Pièces jointes :

- compte rendu de la commission des moyens du 29 mai 2020 et pièces relatives aux tarifs soumis à approbation.

Fait à Tours, le 18 juin 2020

Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 18 juin 2020
	Transmise au Recteur le : 18 juin 2020

COMMISSION DES MOYENS DU VENDREDI 29 MAI 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2020

PRESENT(E)S : Yves RAINGEAUD, Julien BOURDOISEAU représenté par Christine INCHAUSPPE, Alexis CHOMMELOUX, Christine GEORGELIN, Théodora ANGOULVANT, Jean-Paul CHEMLA, Marie-Laure GELY, Emmanuel NERON, Christine POIRIER, Monica ZAPATA, Clovis TAUBER, Vincent COFFIN, François-Olivier TOUATI, Fabrice NORMAND, Patrick LAFFEZ, Véronique ROBERT, Fabrice NORMAND, Bruno BOISSAVIT, Sandrine DALLET-CHOISY.

PRESENT(E)S A TITRE CONSULTATIF : Mesdames et Messieurs :

Corinne MANSON, VP CA, Présidente, Éric-Alain ZOUKOUA, Vice –Président chargé des finances, Philippe DAILLOUX, D.A.F, Pierre GABETTE, DGS, Nicole REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable, Christelle PRAGNON, Directrice du service de formation continue

EXCUSE(E)S : Véronique MAUPOIL-DAVID, Quentin IMBAULT, Emmanuelle NERON.

EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION
AFFAIRES BUDGETAIRES : LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)	
<p>Le DOB est obligatoire ; il porte sur les orientations du prochain budget et sur les projets pluriannuels en cours ou futurs. Outil stratégique dans un contexte marqué par un niveau d'incertitudes sans précédent, il ne peut proposer les données chiffrées habituelles. À partir du diaporama projeté, il est proposé à la commission d'en débattre et d'émettre des propositions en vue de la présentation au CA.</p>	<p>– Débat entre les membres de la commission</p>
TARIFICATION FORMATION CONTINUE	
<p>PJ1 : note DGS – doc annuel unique ; PJ 2 : tarifs FC 2020 – 21</p> <p>Présentation des évolutions tarifaires dans le domaine de la formation continue : mise à jour du document unique tarifaire.</p>	<p>– Approbation du document présenté.</p>
QUESTIONS DIVERSES	

<p>PJ QD 1.1 liste de prix et concours 2019 et QD 1.2 prix ICPRS En complément des décisions votées en mars, Compte rendu de l'application de la délégation du président sur les règlements de prix et concours, pour l'année 2019.</p> <p>PJ QD 2 Convention don Medtronic La commission est sollicitée pour approuver ce don de 60 000 € la société Medtronic pour un la recherche (laboratoire EA 4245 UFR de médecine).</p> <p>PJ QD3-Budget IDOH+ Le master IDOH+ est labellisé Erasmus Mundus (pour la seconde fois) et financé par l'Europe pour 4 promotions (2020-2022, 2021-2023, 2022-2024, 2023-2025). Il est proposé à la Commission d'approuver les tarifs du Master IDOH+ pour les 4 promotions, au vu du tableau d'équilibre budgétaire joint :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Exonération des frais de participation pour les étudiants recevant une bourse de l'EACEA puisque le montant correspondant sera versé par l'EACEA. 2) Frais de participation pour les étudiants auto-financés de : <ul style="list-style-type: none"> 9 000 euros pour les étudiants originaires de pays Partenaires 4 500 euros pour les étudiants originaires des pays du Programme 	<p>– Prend acte sans émettre d'observation.</p> <p>– Approbation</p> <p>– Approbation des tarifs ci-contre.</p>
---	---

Prochaines réunions les 3/7, 18/9, 2/10, 16/10, 13/11, 11/12.

Tarifs de formation continue pour l'année universitaire 2020-2021

version n°3 du 11/03/2020

Exposé des motifs

Les tarifs de formation continue 2020-2021 ont fait l'objet de 2 précédentes délibérations :

1°) une première délibération n°2019-18 en Conseil d'Administration du 26 avril 2019, permettant d'une part l'édition et la diffusion du catalogue de l'offre de formation continue de l'université de Tours pour qu'elle soit visible des employeurs et d'autre part l'établissement de devis, indispensables pour les dossiers de demande de financement auprès des organismes financeurs (OPCO, Pôle emploi, employeurs ...). Ces dossiers de demande de financement sont généralement constitués au moins 6 mois avant le début de la formation.

2°) une deuxième délibération n°2019-50 en Conseil d'Administration du 30 septembre 2019, approuvant le relèvement de 20% du différentiels entre le coût complet et le tarif normal d'inscription des stagiaires de formation continue en insertion.

La présente version n° 3 du document comprend :

- 2 mises à jour suite à des décisions de précédentes commission des moyens (D.U. Médiation et D.I.U. Troubles du spectre de l'autisme)
- 1 création de tarif pour une formation existante (équivalence du D.I.U. Echographie en gynécologie obstétrique), avec modification de l'intitulé
- 1 transformation d'un D.I.U. en D.U. (Addictologie)
- 1 correction d'erreur matérielle sur le volume horaire (D.I.U. Chirurgie mini-invasive)
- l'ajout des tarifs de formation continue de l'IUT de Blois.

Formations par UFR

UFR DESS (déjà présentée en Commission des moyens du 21/02/2020)

- ▶ D.U. Médiation et gestion des conflits : augmentation du tarif sans modification de maquette

UFR Médecine

▶ D.I.U. National d'échographie gynécologique et obstétricale : en application de l'arrêté du 20 avril 2018 *fixant les recommandations de bonnes pratiques relatives aux modalités de réalisation des examens d'imagerie concourant au diagnostic prénatal et aux modalités de prise en charge des femmes enceintes et des couples lors de ces examens*, la maquette comprend désormais la possibilité d'une équivalence suite au passage d'une simple évaluation pratique des professionnels de santé.

Extrait de l'arrêté : "Ces professionnels [cités dans l'arrêté] disposent d'une durée de quatre ans à compter de la publication du présent arrêté pour remplir [les] conditions [précisés dans l'arrêté], y compris au moyen d'une équivalence. Cette équivalence consiste en une inscription au DIU d'échographie en gynécologie-obstétrique et le passage d'une épreuve pratique."

Le conseil d'UFR a approuvé cette modification le 02/03/2020, qui sera à l'ODJ de la CFVU du 26/03/2020.

Le tarif proposé par l'UFR est de 430€ par incri (pas de tarif réduit).

- ▶ D.I.U. Addictologie/Alcoologie troubles addictifs liés à la consommation d'alcool devient un D.U., sans modification ni de maquette ni de tarif
- ▶ D.I.U. Chirurgie mini-invasive : correction d'erreur matérielle en précisant le volume horaire de la formation et un "tarif réduit" identique au tarif normal
- ▶ D.I.U. Troubles du spectre de l'autisme chez l'adulte, objet de la délibération n°2019-90 du conseil d'administration

IUT de Blois

Suite à la décision de l'IUT de Blois portant sur la transformation du SeFCA Blois en antenne de formation continue, la mutualisation des outils et des pratiques avec le service commun de formation continue entraîne l'inclusion des tarifs de formation continue dans ce document de politique générale de tarification. Ils concernent la VAE (les tarifs pour les DUT et les Licence Pro ont été inclus dès la délibération n°2019-50). Ces tarifs sont ceux votés en conseil d'institut du 26 janvier 2017.

Les modifications apportées à la version n°2 sont en rouge.

UFR de rattachement	Médecine	Début	01/09/2020
Type de formation	Diplôme Inter-Universitaire	Fin	30/09/2020
Intitulé	Echographie gynécologie obstétricale équivalence		
Responsable pédagogique	Pr Franck PERROTIN	Code FC	1 SIR

Recettes prévisionnelles

		Candidats acceptés	Recettes
Tarif Normal	- €	0	- €
Tarif Réduit	- €	0	- €
Tarif CR / PE	- €	0	- €
Tarif groupe	- €	0	- €
Inscription	430,00 €	17	7 310 €
		17	7 310 €

Dépenses prévisionnelles

1- Rémunérations

Statut	Heures / Eq TD	Taux	
Enseignants titulaires	0 h	43,48 €	- €
Enseignants vacataires	0 h	53,70 €	- €
Non enseignants	0 h	15,55 €	- €

Indemnité de responsabilité pédagogique 255 €

Total rémunérations 255 €

2- Autres frais directs

Total autres frais directs - €

3- Pilotage de la FCU et gestion de l'action

		Par stagiaire	TOTAL
Pilotage FCU	Normal (Formation Diplômante)	330 €	5 610 €
	Majoré (Formation en partenariat)	500 €	- €

Gestion action Pourcentage des recettes 15% 1 097 €

Total pilotage et gestion FC 6 707 €

Total dépenses prévisionnelles 6 962 €

Solde de la formation prévisionnel 349 €

Les heures d'enseignement payées par la composante lui seront également reversées.

Fait à Tours, le 04/02/2020

La Directrice de la Formation Continue



Mme Christelle Pragnon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
du conseil de faculté
Séance plénière du 2 mars 2020
Président : Pr Patrice DIOT, Doyen

Avis sur la modification de la maquette du **DIU échographie en gynécologie-obstétrique**.

	ancienne version	nouvelle version
Intitulé	D.I.U. d'échographie en gynécologie-obstétrique national d'échographie gynécologique et obstétricale	D.I.U. d'échographie en gynécologie-obstétrique
Tarifs formation continue (Frais FC+ Droits d'inscription)	Stagiaire financé : 725 euros Stagiaire non financé : 725 euros	DIU Equivalence : stagiaire financé : 430 euros DIU Equivalence : stagiaire non financé : 430 euros Stagiaire financé : 725 euros Stagiaire non financé : 725 euros
Observations particulières	<p>Suivi avec assiduité des enseignements théoriques et des stages pratiques</p> <p>Obtention de la moyenne à l'épreuve écrite (Juin)</p> <p>Obtention de la moyenne à l'épreuve pratique lors de la deuxième semaine d'enseignement</p>	<p>Modalités de contrôle de connaissance du D.I.U d'échographie en gynécologie-obstétrique (classique)</p> <p>Suivi avec assiduité des enseignements théoriques et des stages pratiques</p> <p>Obtention de la moyenne à l'épreuve écrite (Juin)</p> <p>Obtention de la moyenne à l'épreuve pratique lors de la deuxième semaine d'enseignement</p> <p>Cadre législatif du D.I.U. d'échographie en gynécologie-obstétrique (équivalence)</p> <p>Arrêté du 20 avril 2018 fixant les recommandations de bonnes pratiques relatives aux modalités de réalisation des examens d'imagerie concourant au diagnostic prénatal et aux modalités de prise en charge des femmes enceintes et des couples lors de ces examens</p> <p>Cet arrêté concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sages-femmes ayant débuté l'exercice de l'échographie prénatale à partir de l'année 1997 et avant l'année 2011, titulaires de l'attestation en échographie obstétricale afférente au DIU d'échographie en gynécologie-obstétrique ou d'un diplôme universitaire (DU) d'échographie en gynécologie-obstétrique, - Les sages-femmes ayant débuté l'exercice de l'échographie prénatale à partir de l'année 2011, titulaires d'un DIU d'échographie en gynécologie-obstétrique, - Les médecins ou sages-femmes en exercice (pratique de l'échographie obstétricale et fœtale) à la date de publication du présent arrêté sans pouvoir justifier des conditions de diplômes fixées ci-dessus. <p>Ces professionnels disposent d'une durée de quatre ans à compter de la publication du présent arrêté pour remplir ces conditions, y compris au moyen d'une équivalence. Cette équivalence consiste en une inscription au DIU d'échographie en gynécologie-obstétrique et le passage d'une épreuve pratique.</p> <p>Modalités de contrôle de connaissance du D.I.U d'échographie en gynécologie-obstétrique (équivalence)</p> <p>Examen pratique de 45 minutes</p>

Avis favorable à l'unanimité

Tours, le 03/03/2020

Le Doyen,

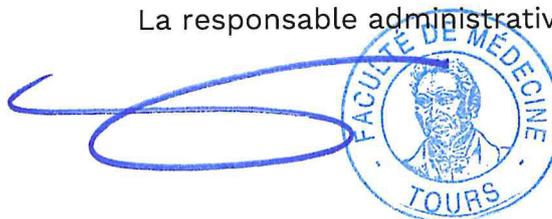


Patrice DIOT



Fanny BOBLETER

La responsable administrative,




Politique générale de tarification des actions de formation continue 2020-2021

Tarifs de formation continue des formations accréditées
 gérées par les UFR (accueillant principalement des étudiants en formation initiale)

FORMATION	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES (1)	TARIF NORMAL (1)	COUT HORAIRE NORMAL (2)	TARIF APRES EXONERATION (1)	COUT HORAIRE APRES EXONERATION (2)
DUT 1ère et 2e année dans secteur tertiaire (IUT Tours)	UFR		5 930 €		1 800 €	
DUT 1ère et 2e année dans secteur secondaire (IUT Tours)	UFR		6 330 €		1 800 €	
DUT 1ère année tout secteur (IUT Blois)	UFR		5 050 €		-	
DUT 2ème année tout secteur (IUT Blois)	UFR		5 850 €		-	
Licences générales : 1ère, 2ème et 3ème année (toutes composantes)	UFR		3 483 €		840 €	
Licences professionnelles du secteur tertiaire (IUT Tours)	UFR		5 554 €		1 800 €	
Licences professionnelles du secteur secondaire (IUT Blois)	UFR		5 954 €		1 800 €	
Licences professionnelles hors contrat de professionnalisation (IUT Blois)	UFR		5 474 €		-	
Licences professionnelles en contrat de professionnalisation (IUT Blois)	UFR		6 266 €		-	
Licences professionnelles (autres composantes)	UFR		5 626 €		1 490 €	
Masters 1ère année (toutes composantes)	UFR		5 147 €		1 040 €	
Masters 2ème année (toutes composantes)	UFR		5 947 €		1 810 €	
Diplôme d'ingénieurs, hors ou en contrat de professionnalisation (sur une base de 337h)	UFR		-	21,20 €/h	-	5,60 €/h
Doctorats, Médecine et Pharma Thèse	UFR		1 400 €		900 €	
Filières Médecine, Pharma et sage-femme : 1, 2 et 3 année	UFR		3 483 €		840 €	
Filières Médecine, Pharma et sage-femme : 4ème année	UFR		5 147 €		1 040 €	
Filières Médecine, Pharma et sage-femme : à partir de la 5ème année	UFR		5 947 €		1 810 €	
Tarifs personnel Univ en insertion						
Dans le cadre d'un CFP (insertion)					300 €	

(1) pour information, le Conseil régional finance 40 places/an en LP ou M2 pour des demandeurs d'emploi en 2019-2020, pour un montant de 4 616€/stagiaire, soit 184 640€/an. Pôle emploi vient en complément pour 30 places supplémentaires en DUT ou LP pour un montant de 3 500€/stagiaire, soit 105 000€ pour 2019-2020.

gérées par le service de formation continue (destinées au public de formation continue)

FORMATION	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES (1)	TARIF NORMAL (1)	COUT HORAIRE NORMAL (2)	TARIF APRES EXONERATION (1)	COUT HORAIRE APRES EXONERATION (2)
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales						
Master 2 - Management des PME et entrepreneuriat	SCFC	348 h	7 500 €	21,56 €/h	5 200 €	14,95 €/h
Master 2 - Management de la qualité et des projets	SCFC	400 h	7 700 €	19,25 €/h	5 200 €	13,00 €/h
Master 2 - Management des Ressources Humaines et stratégie d'entreprise	SCFC	379 h	8 000 €	21,11 €/h	5 500 €	14,52 €/h
Master 2 - Qualité de vie au travail	SCFC	400 h	7 500 €	18,75 €/h	5 200 €	13,00 €/h
Master 2 - Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes (SIFA)	SCFC	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h
Master 2 - Ingénierie et Fonctions d'Accompagnement en Formation (IFAC)	SCFC	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h
Master 2 - Intervention socio clinique, coopération et médiation (ISCM)	SCFC	300 h	6 000 €	20,00 €/h	3 100 €	10,34 €/h
U.F.R. Médecine						
Diplôme d'Etat avec grade de Master - Infirmier Pratique Avancée (DE-IPA)	SCFC	308 h	8 400 €	27,27 €/h		

(1) Les conventions et contrats de formation professionnelle continue étaient établis par année universitaire, même pour les formations de plus d'un an.

Ces conventions et contrats étant désormais établis pour la durée de la formation, les durées et tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation. Pour les stagiaires qui prévoient, en accord avec l'équipe

(2) nb d'heures de formation (hors stage et e-learning) / tarif (normal ou réduit)

Formations diplômantes hors LMD et Titres d'ingénieur

FORMATION	GESTION (UFR / SCFC)	NB D'HEURES ⁽¹⁾	TARIF NORMAL ⁽¹⁾	COUT HORAIRE NORMAL ⁽²⁾	TARIF APRES EXONERATION ⁽¹⁾	COUT HORAIRE APRES EXONERATION ⁽²⁾
Toutes U.F.R						
Préparation aux concours du CAPES	UFR	variable	1 260 € ?		311,10 € ?	
Préparation de l'agrégation externe	UFR	variable	1 260 € ?		311,10 € ?	
U.F.R. Lettres & Langues						
DUFLE	UFR		980 €		710 €	
U.F.R. Lettres & Langues et Sciences & Techniques						
DAEU A - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option A : littéraire (UFR L&L)*	SCFC	300 h	1 300 €	4,34 €/h	530 €	1,77 €/h
DAEU B - Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires option B : scientifique (UFR S&T)*	SCFC	330 h	1 300 €	3,94 €/h	530 €	1,61 €/h
A partir de la seconde année, inscription possible par module						
- 1 module de 60h	SCFC	60 h	396 €	6,60 €/h	264 €	4,40 €/h
- 1 module de 90h	SCFC	90 h	459 €	5,10 €/h	306 €	3,40 €/h
- 1 module de 120h	SCFC	120 h	522 €	4,35 €/h	348 €	2,90 €/h
- 2 modules de 60h	SCFC	60 h	522 €	8,70 €/h	348 €	2,90 €/h
- 2 modules de 60h + 90h	SCFC	150 h	530 €	3,54 €/h	390 €	2,60 €/h
- 2 modules de 90h	SCFC	180 h	50 €	0,28 €/h	432 €	2,40 €/h
DAEU - Personnel de l'université	SCFC	330 h	530 €	1,61 €/h	-	-
DAEU - Détenus	SCFC		530 €		-	-
* pour information, le Conseil régional finance 30 places/an en DAEU pour des demandeurs d'emploi jusqu'en 2019-2020, pour un montant de 1 740€/stagiaire, soit 52 200€/an.						
CUEFFE						
DUEF (1 semestre)	UFR	240 h	2 000 €	8,34 €/h	1 725 €	7,19 €/h
DUEF (1 an)	UFR	480 h	3 100 €	6,46 €/h	2 825 €	5,89 €/h
U.F.R. Droit, Economie et Sciences Sociales						
Diplôme d'établissement d'étudiant entrepreneur (DZE)	UFR	62 h	1 750 €	28,23 €/h	500 €	8,06 €/h
Médiation et gestion des conflits - DU	SCFC	168 h	2 150 € 3 650 €	12,75 €/h 21,73 €/h	1 800 € 2 160 €	10,71 €/h 12,86 €/h
Psychocriminologie - DU	SCFC	84 h	1 500 €	17,86 €/h	1 170 €	13,93 €/h
Préparation aux concours des 3 fonctions publiques	UFR		650 €		320 €	
U.F.R. Arts et Sciences Humaines						
Case Management - DU	SCFC	155 h	2 290 €	14,78 €/h	1 040 €	6,71 €/h
Clinique des violences sexuelles - DU	SCFC	98 h	1 700 €	17,35 €/h	900 €	9,18 €/h
Formation à la réflexion philosophique et à la recherche en éthique - DU	SCFC	108 h	1 230 €	11,39 €/h	760 €	7,04 €/h
Hautes études de la Pratique Sociale (DUHEPS) - sur 2 ans - DU	SCFC	280 h	5 380 €	19,22 €/h	2 380 €	8,50 €/h
Histoire de vie en formation (DUHIVIF) : approche expérientielle, enjeux et pratiques - DU sur 2 ans	SCFC	236 h	3 000 €	12,72 €/h	3 000 €	12,71 €/h
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU	UFR	120 h	1 900 €	15,84 €/h	850 €	7,08 €/h
La musique et le tout petit, la musique l'enfant en situation de handicap - DU + Master 2 ISCM	UFR	264 h	4 780 €	18,11 €/h	1 870 €	7,08 €/h
Musicien intervenant (DUMI) - sur 2 ans en formation continue - DU	UFR	1180 h	2 000 €	1,70 €/h	820 €	0,69 €/h
DUMI (2 années) + Master 1 Sciences de l'éducation	UFR	1180 h	2 705 €	2,30 €/h	1 090 €	0,92 €/h
Musicien intervenant (DUMI) - sur 3 ans en formation continue - DU	UFR	960 h	3 000 €	3,13 €/h	1 230 €	1,28 €/h
Psychologie positive : santé, bien-être, qualité de vie - DU	SCFC	112 h	1 900 €	16,97 €/h	900 €	8,04 €/h
Techniques Projectives (DUTP) - Enfant et adolescent (2017-2018) - DU	SCFC	116 h	1 550 €	13,37 €/h	800 €	6,90 €/h
Techniques Projectives (DUTP) - Adulte et personne âgée (2018-2019) - DU	SCFC	116 h	1 550 €	13,37 €/h	800 €	6,896551724
Ecole Polytech de Tours EPU						
Préparation au concours externe d'ingénieur territorial	UFR	68 h	900 €	13,24 €/h	600 €	8,82 €/h
U.F.R Médecine						
Capacités d'orthophonie (formation sur 5 ans)	UFR	641 h	15 250 €	23,80 €/h	6 000 €	9,36 €/h
Capacités d'orthoptie (formation sur 3 ans)	UFR		8 550 €		3 000 €	
Autres capacités en Médecine (addictologie, allergologie, gérontologie), durée variable						
Addictologie/Alcoologie troubles addictifs liés à la consommation d'alcool - 1an/2 - DIU	SCFC	90 h	1 290 €	14,33 €/h	850 €	9,44 €/h
Addictologie/Alcoologie troubles addictifs liés à la consommation d'alcool - 1an/2 - DU						
Addictologie/Alcoologie troubles liés à l'usage de substances (hors alcool) et addictions comportementales - 1an/2 - DIU	SCFC	104 h	1 290 €	12,40 €/h	850 €	8,17 €/h
Antibiologie et traitements infectieux - DIU	UFR	87 h	1 240 €	14,26 €/h	970 €	11,15 €/h
Arthroscopie - DIU	UFR	96 h	1 030 €	10,73 €/h	1 030 €	10,73 €/h
Art-thérapie - DU	SCFC	84 h	1 380 €	16,43 €/h	1 200 €	14,29 €/h
Autisme et troubles du neurodéveloppement - DU	SCFC	91 h	1 550 €	17,03 €/h	780 €	8,57 €/h
Biologie intégrée des tumeurs solides - DIU	SCFC	120 h	1 190 €	9,92 €/h	940 €	7,83 €/h
Biologie intégrée des tumeurs solides (formation sur 2 ans) ⁽¹⁾ - DIU	SCFC	120 h	2 380 €	19,83 €/h	1 880 €	15,67 €/h
Chirurgie ambulatoire - DIU	SCFC	66 h	1 490 €	22,58 €/h	1 490 €	22,58 €/h
Chirurgie de la main et du membre supérieur - DIU	UFR	80 h	980 €	12,25 €/h	820 €	10,25 €/h
Chirurgie de l'épaule et du coude - DIU	SCFC	60 h	990 €	16,50 €/h	990 €	16,50 €/h
Chirurgie du pied et de la cheville - DIU	UFR	58 h	980 €	16,90 €/h	710 €	12,24 €/h
Coelochirurgie - Attestation d'université	UFR	76 h	1 580 €	20,79 €/h	1 420 €	18,68 €/h
Chirurgie mini-invasive - DIU	UFR	??	2 000 €	#VALEUR!	??	#VALEUR!
		78 h	2 000 €	25,65 €/h	2 000 €	25,64 €/h
Démarche qualité et gestion des risques en établissement de santé et en secteur médico-social - DU	SCFC	28 h	950 €	33,93 €/h	680 €	24,29 €/h

Echocardiographie et imagerie cardio-vasculaire - DIU	UFR	40 h	1 030 €	25,75 €/h	760 €	19,00 €/h
Echocardiographie - AU	UFR	40 h	1 030 €	25,75 €/h	760 €	19,00 €/h
Échographie d'acquisition - DIU	SCFC	variable	1 130 €	??	860 €	??
Echographie et techniques ultra-sonores - DIU	SCFC	variable	1 131 €	??	861 €	??
National d'échographie gynécologique et obstétricale - DIU	SCFC	100 h	725 €	7,25 €/h	725 €	7,25 €/h
Echographie en gynécologie obstétrique - DIU						
Echographie en gynécologie obstétrique (équivalence) - DIU	SCFC	0,75 h	430 €	573,33 €/h	430 €	573,33 €/h
Echographie pour les chirurgiens du membre supérieur - DIU	SCFC	36 h	1 190 €	33,06 €/h	990 €	27,50 €/h
Education pour la santé / Education thérapeutique - DU	SCFC	144 h	1 990 €	13,82 €/h	990 €	6,88 €/h
Expertise Psychiatrique - DIU	SCFC	72 h	1 390 €	19,31 €/h	1 390 €	19,31 €/h
Formation à la simulation en sciences de la santé - DIU	SCFC	122 h	1 980 €	16,23 €/h	1 710 €	14,02 €/h
Formation à la simulation en sciences de la santé - Attestation d'université	SCFC	35 h	1 090 €	31,14 €/h	640 €	18,29 €/h
Francophone Prévention-réadaptation cardiovasculaires en Tunisie - DU	SCFC	67 h	1 600 €	23,88 €/h	-	-
Gynécologie obstétrique pour le médecin généraliste sur 2 ans - DIU	UFR	112 h	2 160 €	19,29 €/h	1 620 €	14,46 €/h
Hématologie biologique - DIU	UFR	84 h	1 490 €	17,74 €/h	1 220 €	14,52 €/h
Hygiène hospitalière (médecins) - DIU et Attestation Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 1ère année	SCFC	88 h	1 080 €	12,27 €/h	810 €	9,20 €/h
Hygiène hospitalière (infirmiers, techniciens...) 2ème année - DIU	SCFC	50 h	780 €	15,60 €/h	610 €	12,20 €/h
Hypertension artérielle et risque cardiovasculaire et rénal - DIU	UFR	120 h	1 080 €	9,00 €/h	810 €	6,75 €/h
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal : une approche basée sur cas cliniques (non présent)	UFR	104 h	1 140 €	10,97 €/h	1 040 €	10,00 €/h
Hypertension artérielle et ses complications cardiovasculaire et rénal (présentiel) - DIU	UFR	104 h	1 140 €	10,97 €/h	1 040 €	10,00 €/h
Hypnose médicale - DU sur 2 ans	SCFC	126 h	3 000 €	23,81 €/h		
Imagerie cardiaque et vasculaire sur 2 ans - DIU	UFR	100 h	2 560 €	25,60 €/h	2 060 €	20,60 €/h
Imagerie néphro-urologique - DIU	UFR	100 h	1 180 €	11,80 €/h	1 100 €	11,00 €/h
Initiation à la réflexion éthique dans la pratique soignante - DU	SCFC	86 h	1 330 €	15,47 €/h	810 €	9,42 €/h
Investigateur en recherche clinique - DIU	UFR	56 h	1 430 €	25,54 €/h	1 370 €	24,46 €/h
Le sommeil et sa pathologie - DIU	UFR	104 h	1 190 €	11,45 €/h	990 €	9,52 €/h
Maladies parodontales et comorbidités associées - DU	SCFC	70 h	1 400 €	20,00 €/h		
Médecine et biologie de la reproduction - DIU	UFR	56 h	1 062 €	18,97 €/h	792 €	14,14 €/h
Médecine Manuelle - ostéopathie sur 2 ans - DIU	SCFC	200 h	2 680 €	13,40 €/h	2 680 €	11,38 €/h
Microchirurgie expérimentale et anatomie chirurgicale appliquée - DU	UFR	108 h	3 680 €	34,08 €/h	3 410 €	31,57 €/h
Organisation et gestion d'une unité de chirurgie ambulatoire - AU	SCFC	14 h	856 €	61,14 €/h	-	-
Pathologie de la muqueuse buccale - DIU	SCFC	73 h	1 460 €	20,00 €/h	-	-
Pédagogie médicale - DIU	SCFC	77 h	1 200 €	15,58 €/h	1 200 €	15,58 €/h
Prévention et prise en charge des infections ostéo-articulaires - DIU	UFR	62 h	1 180 €	19,04 €/h	910 €	14,68 €/h
Prévention-réadaptation et éducation thérapeutique dans les pratiques cardiovasculaires - DIU	SCFC	99 h	1 670 €	16,87 €/h	970 €	9,80 €/h
Prise en charge de l'infection par le VIH - DIU	UFR	62 h	1 030 €	16,62 €/h	870 €	14,03 €/h
Prise en charge des victimes de violences conjugales	SCFC	92 h	2 000 €	21,74 €/h	1 200 €	13,04 €/h
Psychiatrie générale - sur 3 ans - DU	SCFC	250 h	8 070 €	32,28 €/h		
Psychopathologie de la personne âgée - DIU	SCFC	70 h	1 350 €	19,29 €/h	740 €	10,57 €/h
Réhabilitation de l'audition - DIU	UFR	48 h	1 030 €	21,46 €/h	760 €	15,83 €/h
Réhabilitation respiratoire du Grand Ouest - DIU	SCFC	115 h	1 790 €	15,57 €/h	940 €	8,17 €/h
Réparation juridique du dommage corporel - DU	SCFC	105 h	1 500 €	14,29 €/h		
Rythmologie et stimulation cardiaque - sur 2 ans - DIU	UFR	60 h	2 930 €	48,84 €/h	2 390 €	39,83 €/h
Sénologie et pathologie mammaire - DIU	UFR	70 h	1 140 €	16,29 €/h	657 €	9,39 €/h
Soins infirmiers en réanimation médicale - DIU	SCFC	72 h	1 080 €	15,00 €/h	810 €	11,25 €/h
Soins continus - DU (1ère année du DIU Soins Palliatifs et d'Accompagnement)	SCFC	129 h	2 290 €	17,75 €/h	940 €	7,29 €/h
Soins palliatifs et d'accompagnement - DIU (1 an, après avoir validé le DU Soins continus)	SCFC	90 h	1 490 €	16,56 €/h	540 €	6,00 €/h
Surface oculaire - DIU	SCFC	44 h	840 €	19,09 €/h	650 €	14,77 €/h
Tabacologie et aide au sevrage tabagique - DIU	SCFC	66 h	1 100 €	16,67 €/h	810 €	12,27 €/h
Techniques ultra-soniques en anesthésie-réanimation (TUSAR) / Module cardiovasculaire - DIU	UFR	82 h	1 460 €	17,81 €/h	1 190 €	14,51 €/h
Transplantation d'organes - DIU	UFR	60 h	943 €	15,72 €/h	673 €	11,22 €/h
Troubles du spectre de l'autisme chez l'adulte - DIU	SCFC	108 h	1 300 €	12,04 €/h	1 300 €	12,04 €/h

U.F.R Sciences Pharmaceutiques						DE ou Hors temps de travail
Petit Appareillage orthopédique à l'officine - DU*	SCFC	120 h	1 490 €	12,42 €/h	1 290 €	10,75 €/h
Phytothérapie et aromathérapie - DU*	SCFC	102 h	1 450 €	14,22 €/h	1 140 €	11,18 €/h
Reconversion à la pratique de l'exercice officinal - DU (100h à 120h maxi)	SCFC	120 h	2 100 €	17,50 €/h	1 000 €	8,33 €/h
Viticulture durable - DU (4 modules)	SCFC	120 h	2 500 €	20,84 €/h	1 800 €	15,00 €/h
Module Viticultures de demain + 1 module	SCFC	54 h	1 400 €	25,93 €/h	1 400 €	25,93 €/h
Module Viticultures de demain + 2 modules	SCFC	78 h	2 100 €	26,93 €/h	2 100 €	26,92 €/h

* formations gérées par le SFC, sauf pour ce qui est de la rémunération des enseignants permanents

Tarifs personnel Univ						
Dans le cadre d'un CFP (insertion ou groupes spé.)						
- en insertion	SCFC				300 €	
- en groupe spécifique	SCFC				25% du tarif réduit de la formation (+ coût du séminaire pédagogique, le cas échéant)	

Réinscription et montant minimum						
Réinscription sans heure de formation, hors cas de force majeure	SCFC		270 €		270 €	
Montant minimum de facturation, par exemple après une VAE partielle	SCFC		270 €		270 €	

⁽¹⁾ Les conventions et contrats de formation professionnelle continue étaient établis par année universitaire, même pour les formations de plus d'un an. Ces conventions et contrats étant désormais établis pour la durée de la formation, les durées et tarifs sont indiqués pour la durée totale de la formation.

⁽²⁾ nb d'heures de formation (hors stage et e-learning) / tarif (normal ou réduit)

Autres actions gérées par le service commun de formation continue

FORMATION NON DIPLOMANTE	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION *
Modules d'accompagnement en VAE (modules de master)	84 h	1 500 €	17,86 €/h	750 €	8,93 €/h
Ingénierie et mobilités dans l'Europe de la formation	84 h	1 500 €	17,86 €/h	750 €	8,93 €/h
Sciences humaines / Culture					
Initiation à l'encodage XML-TEI des textes patrimoniaux					
- établissement public et Pôle emploi (AIF)	21 h	700 €	33,33 €/h	360 €	17,14 €/h
- personnel université de Tours	21 h	360 €	17,14 €/h	360 €	17,14 €/h
Littérature pour la jeunesse : initiation à l'analyse d'albums pour enfants	à distance	750 €		375 €	
Santé					
Thérapie d'échange et de développement (TED)					
Initiation théorique : 2 jours	14 h	650 €	46,43 €/h	490 €	35,00 €/h
Formation à la pratique : 2 jours	14 h	650 €	46,43 €/h	490 €	35,00 €/h
Séminaire : 1 jour	7 h	400 €	57,14 €/h	-	
Formation à l'expérimentation animale, MODULE DE BASE PRATICIENS	16 h	450 €	28,13 €/h	200 €	12,50 €/h
pour organismes publiques (INSERM, INRA ...)		250 €	15,63 €/h		
Formation à l'expérimentation animale, MODULE DE BASE CONCEPTEURS	26 h	850 €	32,69 €/h	380 €	14,62 €/h
pour organismes publiques (INSERM, INRA ...)		480 €	18,46 €/h		
Formation à l'expérimentation animale, MODULE SPECIFIQUE RONGEURS	32 h	1 200 €	37,50 €/h	700 €	21,88 €/h
pour organismes publiques (INSERM, INRA ...)		900 €	28,13 €/h		
Développer la démarche participative (pour les établissements de santé)	14 h	1 000 €	71,43 €/h	-	
Hypertension artérielle : nouvelles recommandations de prise en charge	7 h	250 €	35,71 €/h	-	

INSCRIPTION AUX MODULES	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION *
Frais forfaitaires	-	250 €	-	250 €	-
+ Taux horaire Insertion	-	-	9,15 €/h	-	5,00 €/h
+ Taux horaire Titres d'ingénieurs	-	-	18,00 €/h	-	5,60 €/h
+ Taux horaire groupes spécifiques	-	-	25,00 €/h	-	15,00 €/h
CUEFFE - Accompagnement en langue					
Frais forfaitaires	-	325 €	-	325 €	-
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement	24 h	125 €	18,75 €/h	125 €	18,75 €/h
+ Coût par tranche de 24h d'accompagnement dans le cadre d'une 2nd inscription	24 h	60 €	16,04 €/h	60 €	16,04 €/h

VAE (applicable sur accompagnements débutant le 01/09/2017 ou sur jurys de VAE (sans accompagnement) à partir de janvier 2019)	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL*	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION *
Dossier de recevabilité (livret 1)		90 €		90 €	
- Sans accompagnement					
Licence et Licence pro		620 €		520 €	
Master		700 €		600 €	
Atelier préparation au jury		200 €		100 €	
- Avec accompagnement					
Licence et Licence pro	16,5 h	1 430 €	86,67 €/h	830 €	50,30 €/h
Master	16,5 h	1 530 €	92,73 €/h	900 €	54,55 €/h
Titre d'Ingénieur		2 530 €		2 130 €	
DUMI		1 740 €		1 140 €	
Si validation partielle					
- Forfait stagiaire		330 €		330 €	
- + coût proportionnel à la durée de la formation			taux horaire de la formation		taux horaire de la formation
VAE sur un diplôme de l'IUT de Blois					
Dossier de recevabilité (livret 1)		90 €		90 €	
- Sans accompagnement					
DUT ou Licence pro		600 €		500 €	
- Avec accompagnement					
DUT ou Licence pro	14,0 h	1 300 €	92,86 €/h	800 €	57,14 €/h
Si validation partielle, 2e session		400 €		300 €	

⁽¹⁾ pour information, le Conseil régional et Pôle emploi peuvent financer conjointement la VAE des demandeurs d'emploi à hauteur de 700€ et 500€ respectivement. A titre exceptionnel, la prise en charge par le Conseil régional pour une VAE pour un titre d'ingénieur peut être portée à 900€.

BILAN DE COMPETENCES	NB D'HEURES	TARIF NORMAL	COUT HORAIRE NORMAL	TARIF APRES EXONERATION	COUT HORAIRE APRES EXONERATION *
Prise en charge par financeur suite à procédure d'agrément					
Tarif ANFH	24 h	1 344 €	56,00 €/h		
Tarif autre financeur	24 h	1 700 €	70,83 €/h	1 400 €	58,33 €/h
Tarif agent de l'université de Tours (limité à 4 bilans / an)	24 h	708 €	29,50 €/h	-	-

CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UN DON DE RECHERCHE

FY20 / A 1577154

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société MEDTRONIC France, société par actions simplifiées au capital de 6564721.44€ dont le siège social est situé 27-33 Quai Alphonse Le Gallo 92513 Boulogne Billancourt cedex, immatriculé au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 722 008 232 et dûment représentée par Monsieur Nicolas Pivert, Directeur de la Division Cardiovasculaire

Ci-après dénommée « Medtronic »

ET

L'Université de Tours, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, dont le siège social est 60 rue du Plat d'Etain, BP 12050, 37020 TOURS CEDEX 1 et dûment représentée par son Président, M. Philippe VENDRIX,

Ci-après dénommée par « l'Université »

Agissant au nom et pour le compte du laboratoire, Equipe d'Accueil 4245 – Transplantation, Immunologie et inflammation dirigée par M. Christophe BARON, ci-après le « Laboratoire ».

L'Université et Medtronic sont ci-après désignés conjointement « les Parties » et individuellement « la Partie ».

PREAMBULE

Le Laboratoire « EA4245 » de la faculté de médecine de Tours est un acteur majeur dans la compréhension des phénomènes d'ischémie et de reperfusion intracardiaque et notamment sur l'impact de la délivrance d'un choc électrique cardiaque interne sur le myocarde (On parle de chocs électriques « iatrogènes »)

L'ischémie est une diminution ou une abolition de l'apport sanguin artériel dans un organe ou un tissu responsable d'une hypoxie voire d'une anoxie tissulaire avec des conséquences métaboliques majeures. Les causes de l'ischémie sont variées (athérosclérose, chirurgie, embolie, troubles métaboliques, ...) en fonction du contexte physiopathologique (infarctus du myocarde, transplantation d'organe, tumeur cancéreuse). Le Programme de recherche établi sur plusieurs années comporte un important plan de travaux scientifiques sur ce domaine.

Il est composé d'une dizaine de personnes pluri-disciplinaires (cardiologie et chirurgie cardiaque, néphrologie, immunologie, allergologie, gastroentérologie et chirurgie digestive, anatomopathologie), et a besoin d'un soutien pour financer les analyses histologiques et biologiques (plus de 200 chaque année)

A cet effet Medtronic a décidé d'accorder un don à l'Université afin de promouvoir la recherche dans le domaine des Projets et souhaite par la présente convention définir les modalités selon lesquelles le don sera attribué à l'Université en vue de soutenir la recherche dans le domaine cardiovasculaire

Il A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Il a été décidé entre les Parties que **Medtronic** allait procéder au versement d'un don pour participer au financement des travaux de recherche réalisés dans le cadre des Projets.

La présente convention a pour objet de définir et formaliser les conditions afférentes au versement du don de **Medtronic** pour le soutien des Projets.

Article 2 : CONDITION DE VERSEMENT DU DON

Medtronic procédera au versement de 60 000€ (soixante mille euros) H.T. à l'Université à la réception du contrat signé.

Le versement devra être fait par virement sur le compte bancaire de l'Université dont les coordonnées bancaires (RIB) sont :

TRESOR PUBLIC

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement des quittances etc.).

Identifiant national de compte bancaire - RIB							
Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation			
10071	37000	00001000075	77	TPTOURS			
Identifiant international de compte bancaire - IBAN							
IBAN (International Bank Account Number)							
FR76	1007	1370	0000	0010	0007	577	BIC (Bank Identifier Code)
							TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

UNIVERSITE DE TOURS

La somme précitée sera utilisée par l'Université jusqu'à épuisement des fonds sans conditions de délai, et sans justificatifs financiers.

Les présentes modalités financières ne sont aucunement exclusives à d'autres financements que l'Université pourrait obtenir de tiers dans le cadre de subventions, de bourses d'étude, ou autres.

Article 3 : CONDITIONS DU DON

Le don sera affecté par l'Université exclusivement à la réalisation des Projets et n'utilisera par conséquent la somme précitée qu'à cette seule fin.

L'Université déclare ne pas bénéficier à titre individuel, de manière directe ou indirecte des fonds versés ou d'un avantage en nature (article R.5124-66 du CSP).

L'Université s'engage à ce que les fonds reçus soient uniquement utilisés à des fins collectives et ne soient pas destinés à procurer un avantage individuel à un ou à des membres d'une profession mentionnée ou étudiants mentionnés aux articles L.4113-6, L. 4321-20, L- 4311-28 et L. 4343-1 du Code de la Santé Publique.

Dans les deux (2) mois qui suivent la résiliation ou l'arrivée à échéance de la présente convention, l'Université s'engage à fournir à **Medtronic**, à l'issue de la réalisation du travail faisant l'objet de la convention, un document précisant l'avancement de ses recherches.

Medtronic se dégage de toute responsabilité assurantielle dans le cadre de cette convention.

Il est précisé que le don est effectué par **Medtronic** à titre désintéressé. Il n'entraîne aucune obligation ni contrepartie de la part du Laboratoire, autre que celles mentionnées aux présentes.

Il est précisé au titre des présentes que le versement par **Medtronic** du montant spécifié à l'article 2 ci-dessus en soutien aux Projets ouvre droit à la réduction d'impôt tel que stipulé à l'article 238 bis du Code Général des Impôts.

Afin de permettre à **Medtronic** de bénéficier de ces mesures fiscales, l'Université s'engage à établir, après réception du don, un reçu attestant des sommes versées et définitivement acquises par l'Université.

Ce reçu devra être transmis à **Medtronic** dans les meilleurs délais suivant le versement.

Article 4 : ASSURANCE ET MODALITES DE REALISATION

L'Université mettra en œuvre tout le savoir-faire, toute la compétence et tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des Projets, objet de la présente convention.

L'Université s'engage avoir pris les dispositions nécessaires pour assurer la couverture de son personnel et de ses agents respectifs conformément à la législation applicable dans le domaine de la sécurité sociale, du régime des accidents du travail et de maladies professionnelles sans préjudice d'éventuels recours contre les tiers responsables et procède aux formalités légales qui lui incombent.

L'Université s'engage à, dans la mesure où cela est compatible avec ses statuts, souscrire et maintenir en cours de validité les polices d'assurance nécessaires pour garantir les éventuels dommages aux biens ou aux personnes qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution de la Convention.

Dans le cas présent la règle selon laquelle « l'Etat est son propre assureur » s'applique à l'Université. En conséquence il garantit sur son budget les dommages qu'il pourrait causer à des tiers du fait de son activité.

Article 5 : PROPRIETE INTELECTUELLE

5.1 – PROPRIETE DES DROITS

L'Université reste propriétaire du savoir-faire mis en œuvre dans le cadre de la réalisation des Projets.

L'Université sera par ailleurs considérée comme propriétaire de l'ensemble des données brutes ou analysées, procédés, produits, savoir-faire et/ou information résultant de l'exécution des Projets (les « Résultats »).

5.2 – MAINTIEN ET PROTECTION DES RESULTATS

L'Université est seule responsable et décisionnaire de la stratégie de propriété industrielle et intellectuelle et de son exécution. Elle gère dans ce cadre, les conditions de protection et de défense des Résultats à sa seule discrétion et à ses propres frais.

Article 6 : CONFIDENTIALITE

Pour les besoins du présent article on entend par « **Informations Confidentielles** », toutes informations, et/ou toutes données sous quelque forme et de quelque nature qu'elles soient, incluant notamment tout document écrit ou imprimé, tout échantillon, modèle, données cliniques et/ou connaissance brevetable ou non et relatives aux activités de l'Université, du Laboratoire et de Medtronic.

Chaque PARTIE s'engage par les présentes à ne pas publier, divulguer et/ou utiliser de quelque façon que ce soit les Informations Confidentielles, appartenant à l'autre PARTIE dont elle pourrait avoir connaissance et/ou dont les salariés de Medtronic ou les membres du Laboratoire pourraient avoir accès, soit de visu lors de leur présence dans les locaux de l'une ou l'autre des Parties ou à quelque autre occasion, lors de l'exécution de la présente convention et ce, tant que lesdites informations ne seront pas du domaine public. Cet engagement restera en vigueur pendant la durée de la convention et les cinq (5) ans qui suivent sa résiliation ou son arrivée à échéance.

La Partie ayant accès à une Information Confidentielle et/ou qui reçoit une Information Confidentielle s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel de ladite information et à la traiter avec le même degré de protection que celui qu'elle met en œuvre pour protéger/préserver ses propres informations confidentielles contre toute divulgation à un tiers, lequel ne saurait en aucun cas être inférieur à un strict devoir de précaution.

Chaque Partie s'engage à obtenir de ceux de ses employés ou des personnes placées sous sa responsabilité, qui seront amenés à connaître tout ou partie de ces Informations Confidentielles, l'adhésion pleine et entière à un engagement de confidentialité au moins identique dans l'étendue et dans ses dispositions au présent engagement de confidentialité, et s'engage à assumer, vis-à-vis de l'autre Partie, l'entière responsabilité de tout manquement à ces obligations.

Ne seront toutefois pas considérées comme confidentielles les informations qui :

- seraient dans le domaine public à la date de leur communication ; ou
- seraient déjà connues de la Partie les recevant à la date d'entrée en vigueur de la présente convention ; ou
- seraient par la suite reçues d'un tiers ayant le droit d'en disposer ;

Étant toutefois précisé que, dans les deux derniers cas, la preuve du caractère non confidentiel de l'information pèse sur la Partie qui la reçoit.

Article 7 : PUBLICATION

L'Université déclare reconnaître que **Medtronic** sera amenée à communiquer sur son soutien à la recherche dans le domaine des Projets.

A ce titre, L'Université autorise expressément **Medtronic** à faire état oralement et/ou par écrit, des objectifs généraux des Projets et du montant du don indiqué à l'article 2.

Medtronic s'engage, dans le cadre de ses communications, à ne pas divulguer d'Informations Confidentielles et/ou de détails susceptibles de nuire aux droits de propriété intellectuelle ou industrielle issus des Projets ou susceptibles de porter atteinte à la validité scientifique des Résultats des Projets.

L'Université s'engage à informer préalablement **Medtronic** de tout projet de publication ou de communication orale et/ou écrite de quelque nature que ce soit sur le travail réalisé grâce au don de **Medtronic** et relative aux Projets (les « **Publications** ») et à fournir, à titre confidentiel, à **Medtronic** un exemplaire des Publications.

L'Université s'engage par ailleurs à mentionner, dans toutes les Publications, le soutien financier de **Medtronic**.

Une Partie ne pourra utiliser, par écrit ou oralement, le nom et le logo de l'autre Partie ou de l'un des membres de son personnel dans le cadre des Publications qu'après avoir obtenu l'accord écrit, exprès et préalable de ladite Partie.

Les dispositions du présent article demeureront en vigueur cinq (5) ans après l'expiration ou la résiliation de la présente convention.

Article 8 : DUREE

La présente convention entre rétroactivement en vigueur à compter du 01 Avril 2020 et s'exécutera pour la durée correspondante à la réalisation des Projets et au plus tard jusqu'au 31 Mars 2021 soit 12 mois après son entrée en vigueur.

Il est précisé que toute modification de la présente devra faire l'objet d'un avenant écrit, signé par les deux Parties.

ARTICLE 9 – DISPOSITIONS DIVERSES

ARTICLE 9.1 – INDEPENDANCE DES PARTIES

Aucune des Parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie. En outre, chacune des Parties demeure seule responsable de ses actes, engagements, prestations, produits et personnels.

ARTICLE 9.2 – INTEGRALITE

La présente Convention constitue l'entier accord des Parties quant à son objet visé aux présentes. Il annule et se substitue en toutes dispositions à tout projet, toute offre, accord, communication, oraux ou écrits, préexistants relatifs au même objet.

ARTICLE 9.3 – INVALIDITE PARTIELLE

Si une ou plusieurs des dispositions de la présente convention devait être tenue pour invalide, les autres stipulations conserveraient leur pleine validité, sauf si elles présentaient un caractère indissociable avec la stipulation invalide. Les Parties se concerteront alors afin de remplacer la stipulation invalide par une stipulation valide en respectant l'esprit général de la présente convention.

Article 10 : JURIDICTION ET DROIT APPLICABLE

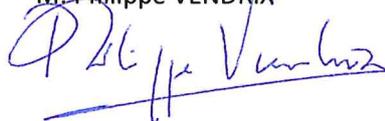
La présente convention est soumise au droit Français

Tout différent survenu à l'occasion de l'exécution, de l'interprétation ou de la résiliation de la présente convention et de ses éventuels avenants, qui ne pourra être résolu de façon amiable, devra être soumis aux Tribunaux compétents.

Fait en deux (2) exemplaires, dont un (1) remis à chacune des Parties

POUR **Medtronic**
Directeur de la Division CVG
M. Nicolas PIVERT

Pour l'**Université de Tours**
Le Président
M. Philippe VENDRIX



Date 16/04/2020



Date

Reçu le :

Dossier complet : oui non

Master Erasmus Mundus IDOH+ Infectious Diseases and One Health

CREATION

RENOUVELLEMENT

INTITULE DU DIPLOME

Intitulé : Master conjoint Erasmus Mundus "Infectious Diseases and One Health"

Composante de rattachement : Faculté de Pharmacie

Composante ou Université associée :

Faculté des Sciences et Techniques, Faculté de Médecine

Universitat Autònoma de Barcelona (Espagne)

Hanover Medical School (MHH - Medizinische Hochschule Hannover - Allemagne)

Observations :

Le consortium IDOH+ a reçu un financement de l'Europe (EACEA) d'un montant maximal de 3 284 000 euros consistant essentiellement en des bourses d'études d'excellence pour les étudiants sélectionnés (Prise en charge des frais de participation, aide aux frais de transport et d'installation, aide mensuelle pour les frais de subsistance). Il y a 64 bourses prévues pour 96 étudiants au total (8 pour les étudiants des pays du Programme et 56 pour les étudiants des pays partenaires). Il y aura 4 promotions.

Les bourses pour les étudiants des EMJMD incluent :

- une contribution aux frais de participation des étudiants (comprenant les frais d'inscription et de CVEC, les coûts de bibliothèque et de laboratoire, une assurance complète (notamment santé) et tous les autres coûts obligatoires liés à la participation des étudiants au Master)

- une contribution aux frais de voyage et d'installations

- une allocation mensuelle de subsistance pour la totalité du programme d'étude EMJMD.

Avis du Conseil d'UFR *

Favorable Défavorable

Date : 05/03/2020

Avis de la CFVU

Favorable Défavorable

Date : 26/03/2020

Avis de la commission
des moyens

Favorable Défavorable

Date :

Décision du CA

Favorable Défavorable

Date :

**Enseignant(s)
responsable(s)**

Nom : GERMON Stephanie

Statut : Enseignant Chercheur (MCU)

UFR de rattachement
Faculté de Pharmacie

Téléphone: 02 47 36 73 46
Mail : stephanie.germon@univ-tours.fr

Nom : BRAND Denys

Statut : Enseignant Chercheur (PU)

UFR de rattachement
Faculté de Pharmacie

Téléphone: 02 47 36 60 66
Mail : denys.brand@med.univ-tours.fr

**Niveau minimum
de recrutement
(Niveau d'entrée)**

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

**Niveau de sortie
(ne peut être
supérieur au niveau
d'entrée)**

Inférieur au bac

Bac+1

Bac+2

Bac+3

Bac+ 4

Bac+5

Bac+6

Public concerné

Formation initiale

Formation continue

Poursuite d'études

Gestion UFR

Gestion FC

Droits d'inscription

Le droit d'inscription des diplômes d'université est décomposé en deux droits :

- **droit de base fixé par l'établissement :**
 - Pour le master, application du droit de base national équivalent master versé à l'établissement
- **droit spécifique.** Le droit spécifique est déterminé en fonction des règles définies par la Commission Européenne et après négociations avec les universités partenaires.

Veuillez préciser, le montant du droit spécifique de votre diplôme :

9000 euros par an par étudiant venant d'un pays Partenaire (incluant le droit de base)

4500 euros par an par étudiant venant d'un pays du Programme (incluant le droit de base)

Ces catégories de pays sont définies par l'EACEA comme suit :

- Les pays du Programme sont les Etats membres de l'Union Européenne (EU), ainsi que l'ancienne Yougoslavie, l'Islande, la Norvège, la République de Macédoine, le Liechtenstein et la Turquie.
- Les Pays Partenaires sont les pays non inclus dans les Pays du Programme. Ils sont détaillés dans le Guide du Programme Erasmus + (pages 22-24)

Droits d'inscription (suite)

La définition de la catégorie de l'étudiant dépend de sa nationalité et du fait que l'étudiant ait ou non résidé dans un pays du Programme pour plus de 12 mois sur l'ensemble des cinq dernières années avant la candidature (cette règle des 12 mois ne s'applique que pour les étudiants de nationalité d'un pays partenaire). Ainsi:

Les étudiants de nationalité d'un pays partenaire et qui ne sont pas résidents ou qui n'ont pas eu d'activité principale (études, stages ou travail) pour plus de 12 mois sur les 5 dernières années dans un pays du Programme sont considérés comme étudiants de Pays Partenaires. La période de référence de 5 ans est calculée à partir de la date de clôture de la campagne de candidature (définie par le Consortium) pour les étudiants postulant à une bourse Erasmus Mundus.

Les étudiants dont la nationalité correspond à un des pays du Programme sont considérés comme Etudiants de Pays du Programme.

Les étudiants de nationalité correspondante à un pays Partenaire et qui ne respectent pas la règle des 12 mois sont considérés comme des étudiants de pays partenaires.

Les étudiants de double nationalité (d'un pays du Programme et d'un pays Partenaire) doivent spécifier sous quelle nationalité ils postulent lors de leur candidature

Les frais de participation comprendront pour la première année, les droits de base, la CVEC (91€ ou le tarif fixé par le MESR), des frais d'assurance incluant une assurance santé et une assurance renforcée pour le stage (545 euros), des frais de participation à des journées d'accueil (100 euros), à une université d'été (250 euros), des frais de participation aux frais d'enseignement (3514 euros pour un étudiant d'un pays du programme et 8014 euros pour un étudiant d'un pays partenaire).

Les frais de participation comprendront pour la seconde année, les droits de base, la CVEC (91€ ou le tarif fixé par le MESR), des frais d'assurance (545 euros), des frais de "paillasse" selon le lieu de stage (1050 euros), des frais de participation au séminaire final (500 euros), des frais de participation aux frais d'enseignement. (2405 euros pour un étudiant d'un pays du programme et 6905 euros pour un étudiant d'un pays partenaire).

Les étudiants sont inscrits les deux années à l'université de Tours même s'ils ne passent que le S7 à l'UT.

Tarifs formation continue (Frais FC+ Droits d'inscription)

Stagiaire financé : Néant

Stagiaire non financé : Néant

Objectifs

Ce master vise à donner aux étudiants une expertise multidisciplinaire, notamment en maladies infectieuses ainsi que dans la compréhension des interactions très complexes qu'il existe entre les agents infectieux et leurs hôtes humains ou animaux ainsi que des conséquences environnementales des thérapies. Les étudiants seront également entraînés à évaluer et gérer les risques liés à l'émergence de maladies infectieuses. Les étudiants seront inscrits les deux années de leur Master à l'université de Tours, université coordinatrice du master. Les étudiants effectueront un semestre de cours à Tours, puis un semestre à Barcelone. Lors de la seconde année, les étudiants suivront un semestre à Hanovre puis réaliseront un stage de six mois dans l'un des partenaires du réseau, de par le monde.

Originalité	C'est un master labellisé Erasmus Mundus (pour la seconde fois) et financé par l'Europe pour 4 promotions (2020-2022, 2021-2023, 2022-2024, 2023-2025). La thématique incluant maladies infectieuses et concept de Santé unique est inédit en Europe et tristement d'actualité avec l'épidémie de COVID19.
Capacité d'accueil	24 par promotion environ (26 maximum)
Conditions d'inscription	1) Etre titulaire d'une licence ou de tout programme équivalent correspondant à 3 ans minimum à temps plein d'une université reconnue dans les domaines suivants : Biologie (avec des enseignements en Immunologie, Maladies infectieuses ou Microbiologie), Sciences médicales, pharmaceutiques ou vétérinaires. 2) Etre classé avec au minimum une mention Assez Bien et 13/20 minimum ou dans le système anglo-saxon être dans la division supérieure de la Seconde Classe (2:1), 3) pouvoir justifier d'un niveau d'anglais C1 -CEFR soit un IELTS Académique de 6,5 (au moins 6 à chaque module) ou un TOEFL-iBT de 92 (au moins 20 par module).
Durée totale de la formation	CM : 603h (à UT: 191h) 1 an <input type="checkbox"/> TP : 198h (à UT: 41h) TD : 332h (à UT: 104h) 2 ans <input checked="" type="checkbox"/>
	Stage <input checked="" type="checkbox"/> Pratique professionnelle <input type="checkbox"/> Mémoire : oui <input checked="" type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> <small>(Volume pédagogique minimal de la formation : 200 heures)</small> Durée du stage : 6 mois Durée Pratique professionnelle :
	Total heures : (TD+CM+TP+Stage) : 1133h + 6 mois de stage (fait à UT: 336h)

Observations particulières :

Le premier semestre est effectué à Tours, le second à Barcelona, le troisième à Hanovre et le 4ème chez un des nos partenaires. Les moyens disponibles sont représentés par les enseignants des 3 établissements, les intervenants professionnels et le personnel technique dédié (payé sur fonds propres).

Nous sollicitons donc la Commission des Moyens pour le vote des tarifs suivants :

1) Exonération des frais de participation pour les étudiants recevant une bourse de l'EACEA puisque le montant correspondant sera versé par l'EACEA.

2) Frais de participation pour les étudiants auto-financés de :

9000 euros pour les étudiants originaires de pays Partenaires

4500 euros pour les étudiants originaires des pays du Programme

La perception des frais de participation sera effectuée par l'Agence Comptable et un premier versement d'un tiers de ces frais sera demandé à l'étudiant quand il confirmera son inscription après la sélection. Une facture lui sera présentée. Il y aura possibilité de payer par virement.

Les frais de participation seront ensuite reversés sur le compte du Consortium IDOH+ (P3YIDO2) géré par l'antenne financière de la Faculté de Pharmacie.

Pour participer aux frais de structure et d'encadrement, le consortium IDOH versera à l'université de Tours, pour chaque étudiant de la promotion, par an, un montant correspondant aux frais d'inscriptions (droits de base) d'un étudiant inscrit en Master (diplôme national), soit 5,4% des frais de participation pour un étudiant originaire d'un pays du Programme et 2,7% des frais de participation pour un étudiant originaire d'un pays partenaire.

MAQUETTES
et
MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

Faculté : Pharmacie

Mention : Sciences du Vivant

Diplôme : Master IDOH+

Nom du responsable : S. Germon

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL		MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES	
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
UT Tours (S7)										
Cours introductifs en Immunologie et Statistiques	Immunologie élémentaire Statistiques	5	4	16	20		ET E/O	ET E/O	ET E/O	ET E/O
Santé Publique et Maladies infectieuses		9	7	60	15		ET E	ET E	ET E	ET E
Réponse Immunitaire contre les maladies infectieuses au niveau systémique et muqueux		7	5	40		15	ET E/O	ET E/O	ET E/O	ET E/O
Interactions Hôtes Pathogènes		4	3	25	6		ET E/O	ET E/O	ET E/O	ET E/O
Virulence et Résistance		7	5	36	10	10	ET E/O	ET E/O	ET E/O	ET E/O
Bien-être animal, Modèles animaux et leurs alternatives		4	3	14	5	16	ET E/O	ET E/O	ET E/O	ET E/O
Langue Française		4	3		48		ET E/O	ET E/O	ET E/O	ET E/O
Total pour UT		40	30	191	104	41				
Hors UT										
UAB Barcelona (S8)										
One Health et zoonoses majeures et endémiques		12	9	58	30	18	ET E	ET E	ET E	ET E
One Health lors d'émergences de maladies infectieuses et en situations spéciales		12	9	58	21	13	ET E	ET E	ET E	ET E
One Health et Sécurité alimentaire		8	6	33	18	22	ET E	ET E	ET E	ET E
Biosécurité et biosûreté		4	3	20		20	ET E/O	ET E/O	ET E/O	ET E/O
Langue espagnole		4	3	50	0		ET E/O	ET E/O	ET E/O	ET E/O
Total pour UAB		40	30	219	69	73				

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	ECTS	CM	TD	TP	MCC* REGIME GENERAL	MCC* REGIME SPECIAL D'ETUDES		
							Session 1	Session 2	Session 1	Session 2
MHH Hanover (S9)										
Maladies infectieuses et Diagnostics		9	7	38	28	40	ET E/O	ET E/O		
Médecine translationnelle et Thérapies innovantes		7	5	28	28	14	ET E/O	ET E/O		
Genomes et Gene editing		7	5	32	32		ET E/O	ET E/O		
Infections virales émergentes : Découverte et stratégies d'intervention		7	5	46	8	16	ET E/O	ET E/O		
Management du risque biologique en Recherche et Développement		7	5	28	28	14	ET E/O	ET E/O		
Lecture, Rédaction et Présentation scientifiques		4	3	21	35		ET E/O	ET E/O		
Total pour MHH		41	30	193	159	84				
Total 436h/étudiant (CM+TD+TP)				603	332	198				

* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

FICHE ENSEIGNANTS

Intitulé : Master conjoint Erasmus Mundus "Infectious Diseases and One Health"

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation	
Nom, statut et discipline	Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement pour les enseignants)
- GERMON Stéphanie, MCU, Parasitologie, Vaccinologie	Faculté de Pharmacie, 31 Av Monge, 37200 TOURS, 02.47.36.73.46, stephanie.germon@univ-tours.fr
- BRAND Denys, PU, Virologie	Faculté de Pharmacie, 31 Av Monge, 37200 TOURS, 02.47.36.60.66, denys.brand@med.univ-tours.fr
- DIMIER-POISSON Isabelle, Parasitologie, Immunologie	Faculté de Pharmacie, 31 Av Monge, 37200 TOURS, 02.47.36.71.83 isabelle.dimier@univ-tours.fr
- MEREGHETTI Laurent, PU-PH, Microbiologie	Faculté de Médecine, Boulevard Tonnellé 02.47.47.82.19 mereghetti@univ-tours.fr
- DANIEL Marc, DR INRAE, Virologie	INRAE, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.77.00 daniel.marc@inrae.fr
- DENESVRE Caroline, DR INRAE	INRAE, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.76.19 caroline.denesvre@inrae.fr
- WIEDEMANN Agnès, CR INRAE Bactériologie	INRAE, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.77.00 agnes.wiedemann@inrae.fr
- BLANCHARD-LAUMONNIER Emmanuelle, MCU-PH, Virologie	Faculté de Médecine, Boulevard Tonnellé emmanuelle.blanchard@univ-tours.fr
- LAURENT Fabrice, DR INRAE Parasitologie, Immunologie	INRAE, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.77.45 fabrice.laurent@inrae.fr
- LACROIX-LAMANDE Sonia, CR INRAE Parasitologie, Immunologie	INRAE, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.77.45 sonia.lamande@inrae.fr
- GILOT Philippe, CR INRAE Microbiologie	INRAE, UMR1282 ISP. UFR de Médecine 02 47 36 61 93 philippe.gilot@univ-tours.fr
- PAYANT Isabelle, DR INRAE, Bactériologie	INRAE, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.76.60 isabelle.virlogeux-payant@inrae.fr
- DOUBLET Benoit, CR INRAE, Bacteriologie	INRA, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.77.00 benoit.doulet@inrae.fr
- GAUDY Catherine, PU-PH, Virologie	INSERM U966, Boulevard Tonnellé UFR de Médecine 02.34.37.89.15 gaudy_c@med.univ-tours.fr
- NEVEU Cédric, DR INRAE, Parasitologie	INRAE, UMR1282 ISP, 37380 NOUZILLY, 02.47.42.77.00 cedric.neveu@inrae.fr
- PATIENT Romuald, MCU, Virologie	INSERM U966, Boulevard Tonnellé UFR de Médecine 02.34.37.89.15 romuald.patient@univ-tours.fr
- TOUZE Antoine, PU, Virologie	IUT, 29 rue du Pont Volant, 37082 TOURS cedex2, 02.47.36.75.21, antoine.touze@univ-tours.fr